



***** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Juillet 2021 *** N° 12 *****

Fête Nationale 2021

13 juillet :

- Retraite aux flambeaux à partir de 20h30. Départ de la Grand Place pour un défilé dans le village animé par Mathieu l'accordéoniste.

14 juillet :

Commémoration au monument aux morts avec l'Harmonie municipale à 14h30 suivie d'un vin d'honneur. Défilé jusqu'au terrain du jeu de paume où des jeux organisés par les Associations attendront petits et grands.

Fête de Pas 2021

Samedi 17 juillet :

- À partir de 10 heures, concours de pétanque sur herbe organisé par l'US PAS stade Émile Malingue. Inscription au 03 21 48 50 48 ou 03 21 58 88 56 ou sur place à partir de 9h30.

Dimanche 18 juillet :

- De 7 heures à 15 heures, brocante organisée par l'APE rue du châtelet et rue du 11 novembre. Renseignements et inscriptions au 06 40 95 34 49 ou 07 70 16 18 94. Buvette et restauration sur place
- 15 heures 30 : Défilé de vélos fleuris sur le terrain du jeu de paume et remise de récompenses à tous les participants place André Werquin. Inscriptions ou renseignement au 06 18 23 55 23.
- 16 heures 30 : Démonstration des « Hirondelles de Pas-en-Artois » Place du Petit Marché.
- 17 heures : Concert avec à l'affiche la Fiesta Family Place du Petit Marché.

- Lundi 19 juillet : Concours de tir et de javelot rue des montagnes.
- 18 heures : Match de football

Mardi 20 juillet :

- Concours de tir et de javelot rue des montagnes.
- 23 heures : Clôture de la fête par un grand feu d'artifice sur le stade.

Attractions foraines sur la Grand Place pendant la fête



Comité des Fêtes

Une réunion à laquelle toute la population était invitée, a été organisée le 25 juin à 18 heures. Monsieur le Maire a tout d'abord rappelé les buts du Comité des Fêtes. Il a ensuite exposé un inventaire sommaire du matériel appartenant au Comité et un état des finances. 11 personnes se sont portées volontaires pour faire partie du bureau. Il a ensuite été procédé à l'élection du Président, du Vice-Président, des trésoriers et des secrétaires. Ont été élus :

MM. Patrice DECATOIRE, Président	M ^e Catherine BOROWIAK, Vice-Présidente
M. Eric GIRARD, Trésorier	M. Régis PARMENTIER, secrétaire
M. Franck GIRARD, Vice-Trésorier	Me Claudine MÉNARD, Vice-Secrétaire

Membres du bureau : Jérôme Halipré, Angélique Girard, Émilie Borowiak, Marc François, Gilbert Cottin, Arnaud Douchet. (Toute nouvelle personne intéressée sera la bienvenue)

Nous félicitons les nouveaux élus et nous leur assurons le soutien de la municipalité dans leurs futurs projets.



De gauche à droite : Franck Girard, Eric Girard, Catherine Borowiak, Patrice Decatoire, Régis Parmentier et Claudine Ménard

Terrain synthétique

À la suite des réclamations des riverains de la rue du 11 novembre et de la rue de Verdun, un arrêté visant à assurer la tranquillité du quartier a été pris. L'utilisation du terrain synthétique est interdite la nuit de 22 heures à 8 heures 30. Tout contrevenant sera poursuivi.

Vente de bois

Trois offres sous enveloppes ont été déposées en mairie avant le 24 juin par MM. Christophe Dugauguez, Gérard Bocquet et Coma Jean-Louis. Elles ont été ouvertes le 27 juin en présence de MM. Arnaud Douchet, Magalie JONARD, Marc François et Gilbert Cottin.

Après examen des offres, les stères de bois ont été attribués à M. Gérard Bocquet. Celui-ci se désistant, le bois est attribué à M. Jean-Louis Coma, 2^{ème} meilleur offrant.

Info pratique : Chiens de défense et d'attaque

Rappel de la législation :

- Font partie des chiens de 1^{ère} et 2^e catégories : Chiens de race American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier) également appelés pit-bulls, chiens de race Rottweiler, chiens de race Tosa, chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.
- Vous n'avez pas le droit de détenir un chien faisant partie de ces catégories si vous êtes dans l'une des situations suivantes : Vous êtes mineur, vous êtes majeur sous tutelle (sauf autorisation du juge des tutelles), vous avez été condamné pour un crime ou à une peine d'emprisonnement.
- Vous devez suivre une formation permettant d'attester que vous êtes apte à détenir un chien de 2^e catégorie.
- **Vous devez tenir votre chien en laisse et lui mettre une muselière lorsque vous circulez dans les endroits suivants : Sur la voie publique, dans les lieux publics, dans les locaux ouverts au public.**
- La détention d'un chien de 2^e catégorie est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le Maire de votre commune de résidence.
- La détention d'un chien de 2^e catégorie par une personne non autorisée est passible de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende.

Poste d'Adjoint technique (Bibliothèque, garderie, entretien ménager écoles)

Il est envisagé de recruter un adjoint technique à compter du 1^{er} novembre 2021.

La fiche de poste validée par la commission de recrutement est disponible en téléchargement sur le site Internet de la commune (https://pasenartois.fr/wp-content/uploads/2021/06/CCF_000105.pdf) ou peut être retirée en mairie.

Vaccinobus

Si vous n'êtes pas encore vacciné, un bus vous accueillera sans rendez-vous sur la Place du Petit Marché le mardi 13 juillet 2021, de 9h00 à 12h00 (Vaccin Pfizer).